



Jean-Pierre Touly, 63 ans,  
dans l'atelier de 2CV Services.  
En moins de deux ans,  
cet autoentrepreneur  
a fait de sa société  
une structure bénéficiaire  
et créatrice d'emplois.  
MICHEL JOLY POUR « LE MONDE »

▶ Le boom de créations d'entreprises est-il générateur d'emplois ?

▶ Que cache l'essor du statut d'autoentrepreneur ?

▶ Quel est son impact sur le taux de chômage ?

## Décodage

**L**e 2 février, le Salon des entrepreneurs, qui réunira pour deux jours, au Palais des Congrès de Paris, créateurs et dirigeants d'entreprises, va s'ouvrir en fanfare. La création d'entreprises exploserait en France. En 2010, 622 000 ont vu le jour, soit 7 % de plus qu'en 2009. Un record.

Faut-il en déduire que la France devient une nation d'entrepreneurs à même de faire bondir l'économie et l'emploi ? Pas sûr. Car seules 12,6 % de ces sociétés nouvelles – une minorité – sont de véritables entreprises avec salariés.

En deux ans, celles-ci ont diminué de 20 %. Peu nombreuses, ces entreprises qui démarrent avec des salariés le font avec une moyenne de 3 employés. Des effectifs très réduits. Au total, ce sont 328 450 emplois qui ont accompagné la création de sociétés en 2010, en incluant les firmes ne comptant qu'un seul salarié au départ, le créateur-dirigeant, qui se met à son compte. Ce nombre total d'emplois créés est en légère baisse par rapport à 2009, mais nettement inférieur à celui de 2008 (-19,7 %). Et une proportion de ces emplois créés ne le sont qu'en apparence. Ils peuvent résulter d'un transfert de salariés de l'entreprise dans laquelle ils étaient auparavant employés, mais dont le service a été supprimé, vers la société créée pour assurer cette activité en sous-traitance. Le nombre réel d'emplois créés par les entreprises nouvellement enregistrées est donc, en réalité, encore inférieur.

**Autoentrepreneur, un statut à succès** Pourquoi donc une telle différence entre création d'entreprises et création d'emplois ? La raison en est le succès du régime d'autoentrepreneur, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Plus de la moitié (58 %) des créations sont des autoentreprises. Or « la quasi-totalité des demandes de création d'autoentreprises se font sans salarié », confirme l'Insee (*Insee Première*, janvier 2011). En outre, une

partie des autoentrepreneurs se mettent à leur compte pour légaliser un travail qu'ils effectuaient auparavant au noir. Selon une enquête réalisée auprès d'autoentrepreneurs en 2009, 23 % affirment que ce statut leur permet de « professionnaliser une activité déjà exercée ».

Le statut d'autoentrepreneur a connu de fait un réel engouement. Sa simplicité et la possibilité qu'il offre de se mettre à son compte, sans risque, expliquent ce phénomène. Il suffit en effet de remplir les formalités sur Internet pour enregistrer son entreprise. Aucune inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers n'était même nécessaire avant le 1<sup>er</sup> avril 2010. Depuis cette date, les personnes créant une activité artisanale doivent se faire immatriculer, mais cette formalité est gratuite et elles n'ont pas de taxe annuelle à payer pendant les deux premières années. Autre grand avantage, les charges sociales et fiscales des autoentrepreneurs sont proportionnelles à leur chiffre d'affaires. S'ils n'encaissent rien, ils n'ont rien à déclarer et donc rien à payer.

Tellement facile et sans risque que la moitié des personnes qui se sont déclarées autoentrepreneurs en 2009 n'ont, un an après, exercé aucune activité à ce titre, selon l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss). Et, les autoentrepreneurs qui déclarent une activité ne travaillent pas à temps plein dans ce cadre. Dans 45 % des cas, ils sont salariés, retraités ou étudiants.

Et pour cause : les autoentrepreneurs ne peuvent bénéficier de ce statut que si leur chiffre d'affaires reste inférieur à un certain seuil (80 300 euros pour le commerce, 32 100 euros pour les services). Et encore ces plafonds sont-ils rarement atteints : 70 % des autoentreprises ont déclaré un chiffre d'affaires inférieur à 30 000 euros en 2009, selon le ministère de l'économie. Pas de quoi justifier un emploi, donc.

**Un salariat déguisé** Pire : les autoentrepreneurs font une concurrence déloyale aux artisans, estiment ces derniers, qui imputent à ces nouveaux venus

une fragilisation de leur propre entreprise. En outre, « nombre d'entreprises proposent à leurs salariés de travailler sous le statut d'autoentrepreneur plutôt que de les embaucher. Ce salariat déguisé leur permet de ne pas payer de charges et de s'affranchir du droit du travail », estime Alain Dolium et Robert Rochefort, chargés des questions économiques au Mouvement démocrate.

Les promoteurs de l'autoentreprise ne sont pas de cet avis : si l'engouement pour la création d'entreprise ne crée pas d'emplois à court terme, il pourrait en être différemment à plus ou moins long terme, en donnant aux Français le goût d'entreprendre. « Ce statut d'autoentrepreneur a démocratisé la création et décomplexé le créateur », estime Alain Bosetti, organisateur du Salon des microentreprises et du Carrefour des autoentrepreneurs. Une étude réalisée par l'OCDE, en 2008, montre que les Français sont particulièrement réticents à créer leur entreprise ; ils ont davantage peur de l'échec. Le statut d'autoentrepreneur peut les aider à surmonter ces frayeurs, en testant une idée de création sans prendre de risque.

**Réticences culturelles et raisons objectives** Une fraction d'entre eux change de statut par la suite pour croître et embaucher. Mais leur nombre est encore infime. « Dans cinq à sept ans, il en fera émerger davantage », affirme M. Bosetti. A condition que l'environnement des créateurs s'améliore. Car les réticences des Français ne sont pas que culturelles. Les raisons objectives comptent : difficultés pour obtenir des financements, pour être retenu dans le cadre de marchés publics ou d'appels d'offres privés. L'association Pacte PME tente d'aider les PME à les surmonter. En aidant PME et grandes entreprises à mieux se connaître.

Pour l'instant, très peu de PME se transforment en entreprises de taille intermédiaire (ETI), aptes à devenir des leaders mondiaux sur leur marché, et donc à créer de véritables emplois. Accroître le vivier de départ, sans modifier l'environnement, a peu de chances d'inverser la tendance. ■

Annie Kahn

## 622 000 créations d'entreprises

En 2010 en France, il y a eu 622 000 créations d'entreprises, soit 7 % de plus qu'en 2009. La proportion des autoentreprises parmi les entreprises nouvellement créées est de 58 % et, selon une étude menée en 2009, 23 % d'autoentrepreneurs affirment que ce statut leur permet de « professionnaliser une activité déjà exercée ».

## En Allemagne, 4,2 millions de travailleurs indépendants

### Vu de

Les libéraux allemands en avaient rêvé, les sociaux-démocrates l'ont fait dans la lignée des grandes réformes du marché de l'emploi entrées en vigueur en Allemagne entre 2003 et 2005, le gouvernement Schroder avait lancé en 2004 la fameuse « Ich AG » (« la Moi SA »), qui devait lutter contre le chômage en boostant la création d'entreprise. La loi, qui pose le principe qu'une personne décidant de sortir du chômage pour se mettre à son compte puisse bénéficier d'une aide de l'Etat, livre aujourd'hui un bilan en demi-teinte.

Réformé et renommé en 2006, le système permet à un ex-chômeur devenu travailleur indépendant de toucher l'équivalent de son allocation chômage, plus 300 euros pendant quinze mois. La loi a entraîné une vague de création d'entreprises individuelles, contribuant à faire sortir temporairement des statistiques officielles du chômage des milliers de demandeurs d'emploi. Selon les chiffres de l'Institut de recherche pour les petites et moyennes entreprises de Bonn, 351 000 personnes ont bénéficié en 2004 de la subvention à la création d'entreprise individuelle, un chiffre qui a diminué continuellement jusqu'en 2008 (144 000), puis à connu un rebond en 2009 (157 000).

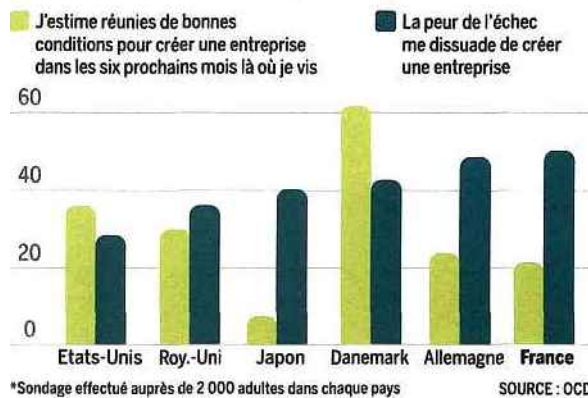
### Législation assez libérale

Le système s'appuie sur la législation assez libérale. L'entrepreneur dispose d'une grande liberté s'agissant du choix de sa couverture sociale, qu'il soit seul ou gérant d'entreprise. Si la couverture maladie, maternité, invalidité est obligatoire, il peut la souscrire auprès de la caisse de son choix, qu'elle soit publique ou privée. Il n'est dans l'obligation de cotiser ni pour sa retraite, ni pour le chômage, même si des exceptions sont possibles selon les métiers.

Les démarches administratives se réduisent dans la plupart des cas à une simple déclaration fiscale auprès de l'administration compétente, associée ou non selon les Lan-

### L'entrepreneuriat effraie les Français

SENTIMENT QU'INSPIRE LA CRÉATION D'ENTREPRISE DANS DIFFÉRENTS PAYS EN 2008, en %



der et les métiers à l'inscription au registre du commerce et à la chambre de commerce. L'entrepreneur individuel est taxé uniquement sur son résultat. La législation sur les entreprises individuelles comprend un volet microentreprise, envisagé comme une phase préparatoire à la création d'une vraie entreprise. Les entrepreneurs qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à certains seuils sont libérés de la déclaration de TVA, la taxe n'est ni facturée ni récupérée.

Cinq ans après sa mise en place, le système a-t-il tenu ses promesses ? D'après les chiffres de l'Institut de Bonn, il n'a contribué qu'à la marge au recul spectaculaire du chômage outre-Rhin (7,5 % fin 2010), même si les experts sou-

gnent qu'une création d'activité, même solde par un échec, joue un rôle positif dans le retour à l'emploi. Plus de 450 000 entreprises sont créées chaque année en Allemagne et presque autant font faillite. 80 % des créations concernent des entreprises individuelles. Le nombre de travailleurs indépendants (hors professions libérales) dans la population active n'a que légèrement augmenté depuis la mise en place du système, 11 % de la population active contre 10 % environ de 1998 à 2003. En 2009 (dernières données disponibles), l'Allemagne comptait 4,2 millions de travailleurs indépendants, soit 10,9 % de la population active.

Cécile Boutelet  
(Berlin, correspondance)

### Création d'entreprise, aides et mode d'emploi

**Capitaux** Des allègements fiscaux sont accordés aux particuliers qui investissent dans de petites entreprises non cotées. Ils portent sur l'impôt sur le revenu et sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), ce qui a provoqué des vocations, au-delà du cercle de la famille ou des amis. Des clubs d'investisseurs et *business angels* réunissent des particuliers intéressés par ce type de placements. En revanche, peu de sociétés sont intéressées par des investissements dans des entreprises de petite taille. **Fondelia**, nouvellement créée, se lance sur ce créneau. Elle a automatisé la sélection des dossiers pour rentabiliser cette activité. L'entrepreneur intéressé remplit un questionnaire sur Internet. Dans le cas où son dossier est accepté, l'entrepreneur doit ensuite rencontrer son banquier. Si celui-ci lui accorde un prêt, Fondelia débloque sa participation. [www.fondelia.com](http://www.fondelia.com)

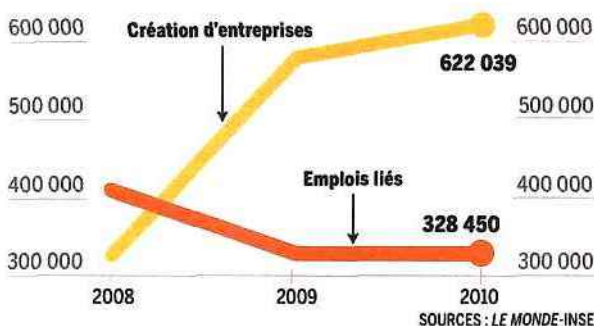
**Prêts** De nombreux dispositifs d'aides ou de prêts sont proposés au niveau national ou régional. L'Agence pour la création d'entreprises (APCE) les recense. [www.apce.com](http://www.apce.com)

**Garanties** Des institutions financières garantissent les prêts accordés par les banques, des fonds ont été mis en place dans les régions et départements avec l'aide d'Oseo, le groupe public spécialisé dans le financement des PME. [www.oseo.fr](http://www.oseo.fr)

Les chômeurs ou les personnes précaires économiquement peuvent solliciter une garantie auprès de France Active à hauteur de 65 % de l'emprunt dans une limite de 30 500 euros. [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)

### Entreprises en hausse ; emplois en baisse

CRÉATION DE NOUVELLES ENTREPRISES EN FRANCE ET D'EMPLOIS LIÉS



## COD'IDF, une entreprise créée sur les décombres d'un service externalisé

### Zoom

**A**nne Declé, 31 ans, lauréate nationale 2010 du concours Talents des cités qui récompense de jeunes créateurs d'entreprise qui développent l'emploi dans les zones franches urbaines (ZFU), est aujourd'hui à la tête de son entreprise individuelle, COD'IDF, avec sept collaborateurs un salarié permanent et six vacataires, tous en contrats à durée déterminée (CDD). Codificatrice, elle traduit en statistiques les réponses données par les interviewés aux enquêtes des instituts de sondages.

Si elle crée aujourd'hui de l'emploi, elle n'a pas toujours été chef d'entreprise. Il y a à peine trois ans, elle était encore salariée de BVA en CDD, lorsque l'institut de sondages décida de fermer son service pour externaliser. La suite logique eût été le chômage à moins d'accepter la proposition de BVA. « Avant de fermer le service, ils sont venus me voir pour me proposer de créer ma propre entreprise, en me garantissant le travail en sous-traitance », raconte M<sup>me</sup> Declé

« Seule avec un enfant, j'avais un peu peur, se souvient-elle, je ne connaissais rien à la gestion d'entreprise mais je maîtrisais très bien mon travail, mes compétences étaient reconnues, et BVA m'assurait la clientèle en plus de me prêter le matériel informatique, les logiciels et du mobilier »

#### Pépinière d'entreprises

Entre deux CDD, elle s'était inscrite à Pôle emploi début 2008. Bien lui en a pris, car c'est le service public de l'emploi qui l'a orientée vers un organisme d'accompagnement lorsqu'elle a commencé à faire ses démarches de création d'entreprise, alors qu'elle travaillait encore pour BVA. C'est la Boutique de gestion Athéna – organisme d'aide aux publics potentiellement créateurs, mais peu familiarisés avec l'entrepreneuriat – qui l'accompagne pour concrétiser son projet jusqu'à la création de COD'IDF, en mai 2008, sous forme d'entreprise individuelle.

Ce n'est pas le statut le moins risqué puisque le capital de l'entreprise et le capital personnel ne font qu'un, « mais il correspondait à la fois à ses besoins et à ses moyens », explique Noël Colin, alors chargé de son dossier à la Boutique de ges-

tion. « Elle voulait montrer qu'elle était réactive face à la proposition de BVA. On a établi un budget prévisionnel, un plan de financement, puis elle a enchaîné très vite »

Pour rester à Trappes et recruter sur place, elle s'installe dans un petit local puis COD'IDF intègre, en 2010, la pépinière d'entreprises Promopole, qui lui permet de bénéficier d'un soutien supplémentaire à l'embauche : les réductions de charge. À BVA, elle avait repéré de futures recrues. Plusieurs des quinze personnes qui travaillaient dans son équipe de 2003 à 2008 furent reclassées en interne. Deux de ses employés sont aujourd'hui des ex-BVA, et tous les autres viennent de Trappes, où le taux de chômage était de 12,4% en juin 2010 contre 9,3% en France métropolitaine.

COD'IDF a poursuivi sa croissance avec un chiffre d'affaires en hausse de 10% de 2009 à 2010. Les commandes dépendantes à 100% de BVA la première année ne l'étaient plus qu'à 95% en 2009, puis 85% en 2010. « En mai, on aura passé trois années d'activité, on aura fait le plus gros, assure-t-elle. Et quoi qu'il en soit, si mon entreprise devait couler aujourd'hui, j'en créerais une autre » ■

A. Rr

## 2CV Services : la passion comme niche d'emplois

### Zoom

**A**moureux de 2CV, Jean-Pierre Touly, créateur d'entreprise, retraité, sait que 2011 sera l'année pour recruter. En septembre 2009, pour tester son idée de garage spécialisé dans la restauration de 2CV, il opte pour le statut d'autoentrepreneur et crée son activité en Bourgogne, 2CV Services. Tel un collectionneur, il parcourt la région, fouine, trouve et rachète des vieilles 2CV pour leur donner une seconde jeunesse et les revendre. Il restaure aussi à la carte, selon les budgets, les « deuch » qui lui arrivent de partout.

Après une année d'activité, en novembre 2010, son local ne suffit plus. Pour faire passer son espace de travail de 150 à 350 m<sup>2</sup>, il déménage et s'installe dans la zone d'activités de la Grande Corvée, à Avalon (Yonne). Le succès de l'entreprise l'amène rapidement à s'adjointre les services d'un carrossier, un autre autoentrepreneur qu'il paye en honoraires. « La faiblesse de la 2CV, c'est la corrosion. J'avais besoin d'aide pour les soudures », explique-t-il. Mais « avec six à sept mois de travail d'avance, en 2011 on devra être trois, je vais devoir embaucher. L'année dernière on a loupé des ventes car les voitures n'étaient pas prêtes », affirme-t-il.

La demande est croissante. M. Touly occupe une niche, celle des passionnés du mythe 2CV. « C'est une voiture plaisir qui m'assure une clientèle sur plusieurs générations », explique-t-il. On pourrait croire ce public fragile en

période de restriction budgétaire. Pourtant, 2CV Services n'a rien vu de la crise. « Pour leur passion, les gens trouvent toujours l'argent dont ils ont besoin, estime-t-il. Beaucoup de nos clients âgés de 50 à 60 ans achètent par nostalgie »

#### Activité complémentaire

2CV Services s'annonce prospère en 2011. Alors que le plus gros volume se fait normalement de mars à septembre, et que janvier est toujours un mois creux, 2CV Services a, sur le premier mois de l'année, sept véhicules en commande – contre un en janvier 2010. À raison d'un prix de vente moyen de 6 000 euros par voiture, le statut d'autoentrepreneur de M. Touly appartiendra bientôt au passé. Le chiffre d'affaires qui conditionne l'éligibilité à ce statut est plafonné à 80 300 euros hors taxes pour ce type d'activité (achat-revente, en 2010). 2CV Services, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 72 000 euros en 2010, devrait crever le plafond dès le premier trimestre 2011. M. Touly fait partie de ces rares autoentrepreneurs qui changent de statut d'entreprise pour pouvoir embaucher. En 2010, à peine 2% de ceux-ci ont changé de statut pour développer leur entreprise, selon l'Observatoire des autoentrepreneurs.

La première ambition de M. Touly était de développer une activité complémentaire en satisfaisant sa passion. Aujourd'hui, à 63 ans, il pense en termes de développement et de recrutement. « Je sais que bientôt, je ne toucherai probablement plus ma retraite, mais c'est prévu. Ma passion est devenue un commerce », résume-t-il. ■

Anne Rodier